

PROCES VERBAL
du CONSEIL du 11 AVRIL 2023

Présents :

Mmes Viviane DUVAL, Christine LEGUET, Colette STELLJES, Geneviève MOULINIER,
Mrs Sébastien BATAILLE, Roger EYMERI, Jean-Luc LAMOULEUX, Frédéric MAGNE, Nicolas MONNEREAU, Dominique SAINT-AVIS.

Absent excusé :

Nelly BENEDICK.

Secrétaire de séance : Geneviève MOULINIER.

La séance est ouverte à 20h36

Le précédent compte-rendu du 4 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Vote du Compte Administratif et délibération afférente,
Délibération affectation de fonctionnement,
Vote du Compte de Gestion,
Délibération taux des taxes 2023,
Vote du Budget 2023 et délibération afférente.

Délibération Vote du Compte Administratif et délibération afférente

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes de l'année écoulée de la collectivité.

À la différence du compte de gestion, il reprend également les engagements juridiques en dépenses et en recettes (restes à réaliser).

Sébastien BATAILLE, premier adjoint détaille le compte administratif qui fait apparaître :

-Un total de la section de fonctionnement 2022 s'élevant à 405 455,21 € en dépenses, et 494 544,81 € en recettes,
-Un total de la section d'investissement 2022 s'élevant à 204 436,74 € en dépenses et 176 987,97 € en recettes.

Une reprise des dépenses et des recettes d'investissement sur le budget prévisionnel 2023 sera réalisée à hauteur de 114 062,70 € en dépenses, et 27 700 € en recettes.

Madame le Maire n'étant pas autorisée à participer aux débats et au vote de ce bilan, l'assemblée désigne Mr Adrien EYMERI doyen de l'assemblée, pour y présider.

L'assemblée se prononce : 9 voix POUR et entérine ce bilan.

Délibération affectation de résultat de fonctionnement

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 qui fait apparaître un excédent de 331 298,45 €, Mme le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- le comblement du déficit d'investissement sera de 113 811,47 € affecté au compte 1068, et l'excédent de fonctionnement sera repris en 002 à hauteur de 217 486,98 €.

L'assemblée invitée à se prononcer, valide cette affectation par 10 voix POUR.

Délibération sur le compte de gestion 2022

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Ce document élaboré par le comptable, est le reflet du bilan 2022.

L'assemblée se prononce par 10 voix POUR.

Délibération taux des taxes 2023

Conformément au rappel qui a été fait par Monsieur le Conseiller aux Décideurs Locaux, les collectivités récupèrent à compter de 2023 leur droit de vote du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et celle sur les logements vacants, à la condition qu'une délibération soit prise en ce sens.

Il est procédé au vote, maintenant ces taxes telles qu'elles sont aujourd'hui applicables, c'est à dire :

- Taxe foncière du bâti : 32,3 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 56,34 %
- Taxe d'habitation : 10,90 % identique au taux de 2019.

Il est envisagé de revoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants, ce qui doit être voté avant le 1er octobre 2023, pour une application en 2024.

L'assemblée se prononce par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Délibération pour le vote du budget prévisionnel 2023 et délibération afférente

Mr BATAILLE est invité à détailler les grandes lignes du budget de 2023. Il s'équilibre à :

- 647 856,76 € pour la section de fonctionnement (dépenses et recettes) ;
- 434 729,11 € pour la section d'investissement (dépenses et recettes).

L'assemblée invitée à se prononcer valide ce budget prévisionnel par 10 voix POUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h. 50.